### Délibération du Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 31/08/2022 Reçu en préfecture le 31/08/2022

Affiché le



#### du 29 août 2022

## DATE DE CONVOCATION

22/08/2021

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf août, à dix-neuf heures trente minutes.

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la salle Jean-Marie FINOT en séance publique sous la présidence de

Monsieur Maxence GILLE, Maire.

**EN EXERCICE**: 27

Présents: M. Maxence GILLE - Mme Karine ROUSSET - Mme Catherine BEGUIN - M. Pierre COURTIER - Mme Nathalie COUILLARD - M. Romain SEVILLANO - Mme Christelle REMERE - M. Laurent COURTIAT - Mme Jeannine TURLURE - Mme Sylvie FOUGERAY- M. Sébastien COSTARD - Mme Mélanie GENTILS - Jacques TOUPRY - Mme Auziria MENDES - M. Georges BACCON - Mme Coril DEPONSERE MM Restrand CIRALIDEAU

PRÉSENTS: 18

M. Cyril DEBOOSERE – M. Bertrand GIRAUDEAU

Mme Brigitte DA SILVA.

VOTANTS: 21

Pouvoirs: M. Daniel SEVILLANO à M. Maxence GILLE – Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU à M. Bertrand GIRAUDEAU – M. Jean-Michel

LEMSEN à Mme Brigitte DA SILVA.

<u>Absents excusés</u>: M. Nicolas LAVALLEE – M. Olivier GANDAR – Mme Ndeye DIA BRANDONE – Mme Rafea LAOUADI – Mme Claudine PARE – M. Jean-Paul BORIE.

N° 26-2022

Madame Sylvie FOUGERAY a été élue secrétaire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

# Désignation d'un représentant au groupement d'Intérêt public ID 77

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment ses articles 98 à 122 ;

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « ID 77 » adoptée par son assemblée générale du 3 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n° 47 en date du 6 mai 2019 portant approbation de la nouvelle convention constitutive du « groupement d'intérêt public de structuration de l'offre d'ingénierie départementale » et changement de dénomination en « groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale (ID 77) ».

Vu l'avenant n° 1 à la convention constitutive du GIP approuvé par la délibération n° AG-2020/12/14-4 de l'assemblée générale du GIP ID77 du 14 décembre 2020.

### Exposé des motifs :

Le Département de Seine-et-Marne a constitué avec ses organismes associés intervenant en matière d'ingénierie territoriale un groupement d'intérêt public (GIP) de coordination régi par les dispositions des articles 98 à 122 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, « ID 77 ».

Envoyé en préfecture le 31/08/2022

Reçu en préfecture le 31/08/2022

Affiché le



ID: 077-217702570-20220829-26\_2022-DE

Ce groupement a ainsi été pensé comme un interlocuteur unique devant faciliter l'accès des communes et groupements de collectivités seine-et-marnais aux compétences et ressources disponibles en matière d'ingénierie, ainsi qu'il ressort de sa convention constitutive.

Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer au Groupement d'intérêt public « ID 77 ».

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

### **Décide:**

Article 1 : d'adhérer au Groupement d'intérêt public « ID77 ».

Article 2 : d'approuver la convention constitutive intégrant son avenant n° 1, et d'autoriser son exécutif à la signer.

<u>Article 3</u>: d'autoriser son exécutif à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et en particulier d'en informer le Groupement d'intérêt public.

<u>Article 4</u>: de désigner M. Laurent COURTIAT, titulaire et M. Jean-Paul BORIE, suppléant pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale du GIP « ID 77 ».

Fait et délibéré en séance, le 29 août 2022.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire.

Maxence G/LLE

La secrétaire de séance, Sylvie FOUGERAY